

## 64 - Subventions à des associations sportives

*M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur :*

### 1 - Programme «Manifestations sportives et subventions exceptionnelles»

Subventions pour manifestations :

• <b>Centre Omnisport Pierre Croppet</b> Mise en œuvre du 10 <sup>ème</sup> anniversaire du Raid Handi'Forts - mai 2017	<b>8 000 €</b>
• <b>La Saint-Claude Gymnastique</b> Aide à l'acquisition d'un nouveau praticable	<b>5 000 €</b>
• <b>Cercle Pugilistique Bisontin</b> Organisation des championnats de France de Lutte adaptée - avril 2017	<b>750 €</b>
• <b>Trampoline Club Besançon</b> Lancement de l'activité : Aide à l'acquisition de trampoline	<b>1 000 €</b>
• <b>Habitat 25</b> Participation à la réhabilitation des locaux de l'Espace Sportif de Planoise Cette aide s'inscrit en complément du financement apporté par l'Agglomération pour cette opération (7 500 €).	<b>7 500 €</b>
• <b>Amicale Cycliste Bisontine</b> Organisation de la coupe de France de cyclo-cross - novembre 2017 - 1 <sup>er</sup> acompte	<b>10 000 €</b>
• <b>Ligue de Franche-Comté de Basket</b> Soutien aux équipes U15 engagées par le Besac'RC - Versement conditionné à la participation financière du Département et de la Région	<b>1 500 €</b>

En cas d'accord, la dépense totale, soit **33 750 €**, sera imputée sur la ligne 65.40/6574. 004822 CS 20300.

### 2. Programme «Animations sportives»

La Ville de Besançon accompagne les associations dans la mise en œuvre de projets d'animations sportives à destination de tous les publics et contribuant au dynamisme du territoire.

Ainsi, il est proposé le versement des subventions suivantes :

• <b>PSB Football</b> Actions réalisées sur le secteur de Saint-Claude et développement du club	<b>2 500 €</b>
• <b>Besançon Boxe Académie</b> Travail important sur le territoire de Palente / Orchamps et mobilisation spécifique sur la journée porte ouverte du Complexe sportif	<b>1 000 €</b>
• <b>Comité Départemental de Sport Adapté</b> Mobilisation dans le cadre de la biennale du Handicap - 17 novembre 2016	<b>1 000 €</b>

En cas d'accord, la dépense totale, soit **4 500 €**, sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004825 CS 20300.

### 3. Programme «Sport Amateur»

Dans le cadre du programme Sport Amateur, des crédits sont mobilisés pour soutenir les clubs dans l'accueil de personnes en situation de handicap.

Sur cette thématique du sport et du handicap, l'Office Municipal des Sports s'est proposé de décliner avec les acteurs locaux compétents, des temps de formations à destination des structures associatives.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention d'un montant de **3 000 €** à l'Office Municipal des Sports dans le cadre de la déclinaison de ce projet de formation.

En cas d'accord, la dépense correspondante sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004823 CS 20300.

### 4. Programme «Sport de Haut Niveau»

L'équipe première masculine du Besançon Volley-Ball a été repêchée en début de saison dans le championnat de Nationale 2.

La subvention attribuée à cette association en juin ayant été proposée dans le cadre de la descente en Nationale 3, il est aujourd'hui proposé d'attribuer un complément de **4 000 €** au Besançon Volley-Ball pour accompagner ce repêchage sportif.

En cas d'accord, la dépense correspondante sera imputée sur la ligne 65.40/6574.004824 CS 20300.

### Propositions

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments présentés ci-dessus est invité à :

- attribuer les subventions aux associations mentionnées dans le présent rapport au titre des programmes «Manifestations», «Animations Sportives» «Sport amateur» et «Sport de Haut niveau», pour un montant total de 41 250 €,

- à signer l'avenant au Contrat de Développement Sportif du Besançon Volley-Ball pour la saison 2016-2017 attribuant un complément de subvention de 4 000 €.

**«M. LE MAIRE : C'est adopté».**

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. ALLEMANN et Mme LEMERCIER n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 22 décembre 2016.*